



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER
212, RUE LA SALLE
SAINT-LUDGER QC
G0M 1W0

Téléphone : (819) 548-5408
Télécopieur : (819) 548-5743
Courriel : munstludger@sogetel.net

CI – 010M
C.G. – P.L. 78
Représentation électorale
et règles de financement
des partis politiques

St-Ludger, le 29 janvier 2010

Monsieur Yannick Vachon
Secrétaire de la Commission des institutions
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

OBJET : Redécoupage de la carte électorale

Monsieur,

Le dépôt du projet de loi 78 alerte encore notre communauté qui se retrouve à faire valoir son allégeance à la circonscription électorale de Beauce-Sud. Notre population a exprimé son choix sans équivoque par la réponse à un récent sondage maison.

RÉSULTATS DU SONDAGE - REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE - JANVIER 2010

Distribution toutes boîtes postales (Postes Canada) : 500
Votants aux élections de novembre 2009 : 926

Réponses obtenues : 313
Demeurer en Beauce : 297
Mégantic-Compton : 14
Indécis : 2

Conclusions : 95% en faveur de la Beauce 5% en faveur de Mégantic-Compton
(34% de participation)

Nous avons également recueilli des résolutions d'organismes qui représentent la population à divers paliers, soit :

- ⇒ UPA des Coteaux,
- ⇒ Corporation Ludgénoise de développement,
- ⇒ Conseil d'établissement de l'École du sud de la Beauce,
- ⇒ MRC du Granit,

ainsi qu'une lettre d'appui du député de Beauce, monsieur Maxime Bernier (documents en annexe).



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER
212, RUE LA SALLE
SAINT-LUDGER QC
G0M 1W0

Téléphone : (819) 548-5408
Télécopieur : (819) 548-5743
Courriel : munstludger@sogetel.net

L'article 17.5 du projet de loi 78 mentionne les critères sur lesquels reposent les délimitations d'une circonscription. Et non, une communauté naturellement établie (comme la nôtre est établie en Beauce)n'a pas nécessairement tenu compte de la démographie et de la densité de la population. Par contre des considérations telles l'accessibilité, la superficie, et la configuration de notre région démontrent que notre association naturelle est en Beauce.

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

Notre population compte aujourd'hui (selon les données de la MRC du Granit) 1218 personnes. Les prévisions démographiques, selon l'Institut de la Statistique du Québec, prévoit une croissance de population plus grande en Estrie que dans la région Chaudière-Appalaches (selon la vision optimiste), on prévoit une croissance de 11,4% en Estrie alors que le taux diminue à 8.9% en Chaudière-Appalaches, toujours selon une prévision optimiste.

Votre proposition à l'effet d'ajouter la partie Saint-Ludger-Saint-Robert-Bellarmin-Courcelles (2147 électeurs) à la circonscription électorale Mégantic-Compton et retirer Ascot Corner (1911 électeurs), laisse un effet pratiquement nul.

Notre demande se résume à garder notre municipalité dans la circonscription électorale de Beauce-Sud puisque la loi électorale permet des écarts de 25% à la moyenne provinciale, et que notre demande respecte ces données.

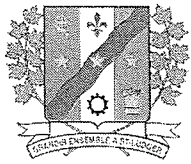
Beauce-Sud :

$51061 + 2147 = 53208$ soit 8001 en plus de la moyenne provinciale ou + 17%.

Mégantic-Compton :

$43940 - 2147 + 1911 = 43704$ soit 1503 en dessous de la moyenne provinciale ou -3%.

En considération des facteurs d'allégeance naturelle, il est très important d'ajouter que nos jeunes fréquentent les écoles de la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin et sont de ce fait la clientèle du bassin d'alimentation de la Polyvalente Bélanger.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER
212, RUE LA SALLE
SAINT-LUDGER QC
G0M 1W0

Téléphone : (819) 548-5408
Télécopieur : (819) 548-5743
Courriel : munstludger@sogetel.net

On se permet aussi de redéposer l'excellent mémoire préparé par les élus avant nous, toujours avec l'optique de faire valoir la volonté de notre population qui est de demeurer «*beaucerons*».

Permettez-nous de continuer d'être représentés par des candidats que nous connaissons et qui partagent notre vision.

Je suis aussi disposée à rencontrer la commission et ainsi faire valoir notre vision.

Salutations distinguées,

Diane Roy
Mairesse

CANADA, QUÉBEC
SYNDICAT DE L'UPA DES COTEAUX

Session régulière du conseil d'administration du Syndicat de l'UPA Des Coteaux, tenue le 16 décembre 2009 en présence des administrateurs Claude Faucher, Michel Nadeau, Éric Blouin, Martin Thériège, Yvon Fillion, Donald Robert, Céline Busque et Diane Robert à titre de secrétaire.

Tous forment quorum sous la présidence de Diane Roy

REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

Considérant que le territoire de l'UPA Des Coteaux couvre deux paroisses visées par le récent dépôt de la demande du Ministre des régions à la commission administrative en référence au redécoupage de la carte électorale,

Considérant que les producteurs agricoles ont plus d'affinité avec la Beauce qu'avec l'Estrie,

Considérant que la population de Saint-Ludger s'est déjà prononcée contre un projet similaire déposé en 2008 lors d'un sondage où 95% des répondants refusent ce projet,

Considérant que c'est une demande répétée et que les producteurs se sont encore prononcés contre,

Sur motion dûment appuyée et unanimement résolue, les administrateurs de l'UPA des Coteaux demande :

À la commission et au ministre

De laisser les paroisses de Saint-Ludger et Saint-Robert-Bellarmin à l'intérieur du comté de Beauce-Sud.

**Au député fédéral Monsieur Maxime Bernier
et au député provincial Monsieur Robert Dutil**

De défendre le choix de notre population dans l'application du redécoupage.

Au président de la Fédération de l'UPA de la Beauce, Monsieur Jean-Denis Morin

De défendre ce choix des producteurs dans ses actions politiques.

Copie certifiée conforme
ce 16 décembre 2009


Diane Robert, secrétaire

CANADA, QUÉBEC
CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT
COLUDE

ST-LUDGER, LE 7 DÉCEMBRE 2009

Session régulière du Conseil d'administration de la Corporation Ludgéroise de Développement tenue le lundi 7 décembre 2009 à laquelle sont présents les administrateurs Jacquelin Veilleux, Roger Gagnon et Alain Demers.

Tous forment quorum sous la présidence de madame Diane Roy. Madame Sandra Côté, administratrice, est présente et assume le secrétariat.

REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE / PROJET DE LOI 78

Résolution 2009-12-06

CONSIDÉRANT que M. Claude Béchar, Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, a présenté un projet de loi modifiant la carte électorale du Québec ;

CONSIDÉRANT que ce redécoupage propose de déplacer les électeurs de Saint-Ludger vers la circonscription de Mégantic-Compton ;

CONSIDÉRANT que la population de Saint-Ludger a exprimé le désir de demeurer dans la circonscription électorale de Beauce-Sud à plusieurs reprises dans le passé ;

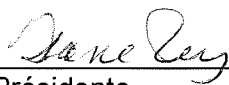
CONSIDÉRANT que les liens naturels de la population vont vers la Beauce ;

CONSIDÉRANT les affinités déjà existantes avec la Beauce par la clientèle scolaire qui fréquente les écoles de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ;

Sur motion dûment appuyée, il est unanimement résolu :

QUE les administrateurs de la Corporation Ludgéroise de Développement demandent à Madame la présidente de faire les démarches nécessaires pour faire valoir ces choix de la population auprès des instances concernées.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 29 janvier 2010



Diane Roy, Présidente

Résolution

Conseil d'établissement de l'École du Sud-de-la-Beauce

Objet : Réorganisation de la carte électorale

Extrait du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2009
Résolution no CEt-11-11-2009

CEt-11-11-2009 Autres sujets

- Réorganisation de la carte électorale

Considérant que la population de Saint-Ludger et celle de Saint-Robert possèdent un fort sentiment d'appartenance avec la Beauce;

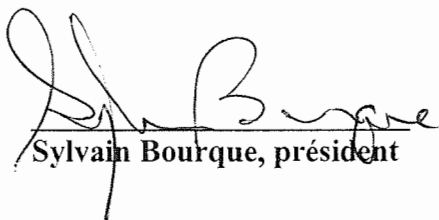
Considérant que le territoire de Saint-Ludger et de Saint-Robert font partie de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin et que les élèves du primaire et du secondaire de ces municipalités fréquentent une école située dans la Beauce,

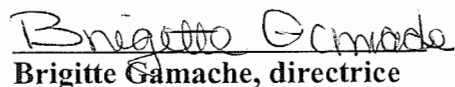
Considérant qu'en 2002 et 2008 la population de Saint-Ludger et la population de Saint-Robert avaient alors manifesté son intérêt de faire partie de la Beauce;

Il est proposé par madame Stéphanie Thériault :

Que le conseil d'établissement de l'école du Sud-de-la-Beauce, regroupant les écoles de Saint-Ludger, Saint-Robert., Saint-Gédéon et Saint-Théophile, demande à la commission de délimitation des circonscriptions électorales de maintenir le territoire de Saint-Ludger et le territoire de Saint-Robert dans la circonscription électorale de la Beauce.

Accepté à l'unanimité


Sylvain Bourque, président


Brigitte Gamache, directrice

PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉOLUTION

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT

Le mercredi 20 janvier 2010, se tient à 19h30 à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, la séance de janvier 2010 du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Grenier
Marielle Fecteau
Jacques Martin
Jean-Louis Gobeil
Steve Charrier
Jean-Luc Fillion
Daniel Couture (suppléant)

Mario Quirion
Colette Roy Laroche
Claude Turcotte
André St-Marseille
Diane Roy
Marie-Douce Morin
Sonia Cloutier

Jean-Denis Cloutier
Ghislain Bolduc
Bernard Isabel
Diane Turgeon
Jeannot Lachance
Pierre-André Gagné

Étant donné l'absence de M. Bernier à la séance du conseil de ce soir, madame Cloutier préside la séance et agit comme présidente de l'assemblée. À titre de secrétaire-trésorier de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

2010-27

CARTE ÉLECTORALE

ATTENDU QU'un projet de Loi concernant le processus de révision de la carte électorale du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est composée de 20 municipalités dont 3 qui font partie du comté de Beauce-Sud, soit les municipalités de Courcelles, Saint-Ludger et Saint-Robert Bellarmin;

ATTENDU QUE ces municipalités désirent avoir le choix de demeurer dans le comté de Beauce-Sud et ce, même après l'adoption du projet de Loi sur le processus de réforme de la Carte électorale;

ATTENDU QUE les maires de la MRC du Granit sont d'accord avec cette revendication des municipalités de Courcelles, Saint-Ludger et Saint-Robert Bellarmin;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit avise l'Assemblée nationale du Québec et demande que le projet de Loi à l'étude qui établira le processus de révision de la Carte électorale du Québec, prévoit que les municipalités rurales qui le désirent aient le choix de demeurer dans leur comté actuel et ce, sans tenir compte des limites des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE 27 JANVIER 2010
Minute : 2010-27



SERGE BILODEAU
Secrétaire-trésorier et
Directeur général



Maxime Bernier

Député de Beauce



Beauce, le 19 janvier 2010



Madame Diane Roy
Municipalité de Saint-Ludger
212, rue La Salle
Saint-Ludger (Québec) G0M 1W0

Madame Roy,

Je donne suite à notre rencontre du 13 janvier dernier à Saint-Ludger. J'ai pris bonne note des points soulevés, notamment le désir de vos concitoyennes et concitoyens de demeurer des résidents du comté de Beauce.

Votre sentiment d'appartenance envers la Beauce est bien légitime. Je n'ai aucun doute que saurez démontrer à la Commission de la représentation électorale du Québec votre attachement à vos racines beauceronnes et faire en sorte de conserver ce titre dont vous êtes si fiers, celui de Beaucerons.

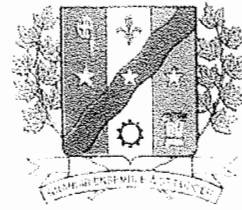
Bien que ce dossier ne concerne pas le palier fédéral, sachez que je vais le suivre de près. Je suis de tout cœur avec vous et je souhaite que vos démarches soient couronnées de succès.

Recevez, Madame Roy, l'expression de mes salutations les meilleures.

Votre député,

Maxime Bernier

COPIE



Mémoire déposé devant la

**Commission de délimitation des circonscriptions
électorales fédérales pour le Québec**

Par la Municipalité de Saint-Ludger (Beauce)

Le 6 décembre 2002.

Monsieur le Président,
Messieurs les Commissaires,

Au mois de septembre dernier, la population de Saint-Ludger a, une fois de plus, été très déçue de constater que, loin de tenir compte de son appartenance profonde à la Beauce et de ses aspirations légitimes maintes fois répétées d'y demeurer, la Commission de délimitation avait choisi de l'inclure dans la circonscription électorale fédérale de Mégantic.

Nous comprenons que la Loi demande aux commissions de faire en sorte que le chiffre de la population de chaque circonscription corresponde dans la mesure du possible au quotient électoral et nous sommes particulièrement encouragés de pouvoir vous citer quant au scénario proposé :

« La commission, soucieuse d'atteindre les résultats d'équité souhaités et considérant qu'une telle délimitation s'effectue pour un horizon d'une dizaine d'années, a ciblé un écart de plus ou moins 5%, cette cible ne devant pas être priorisée sans respect des éléments tels la communauté d'intérêts, les besoins des électeurs, leurs affinités ainsi que leurs pôles d'attraction. »

La Municipalité de Saint-Ludger, porte-parole de sa population, vous remercie de l'opportunité qui lui est donnée de se présenter devant vous et vous soumet respectueusement sa ferme opposition à son exclusion du comté de Beauce pour les motifs d'ordre historique, géographique, économique, social et religieux que nous allons vous exposer le plus brièvement possible.

Au plan historique

Les premiers colons sont arrivés vers 1883. La mission de Saint-Ludger voit officiellement le jour par un décret de son excellence le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, délimitant officiellement la mission de "St Ludger de Risborough dans le comté de Beauce" (annexe 1). Bien que son érection canonique en paroisse ne survienne qu'en 1932, elle constitue une paroisse civile dès 1896 et une municipalité de village en 1921.

Durant les décennies suivantes, des querelles entre campagnards et villageois sont à l'origine de la création de trois municipalités : le Canton de Gayhurst-Partie-Sud-Est, le Village de Saint-Ludger et la Municipalité de Risborough Partie Marlow.

Différemment et trop souvent ballottées entre les comtés de Beauce et Compton au plan fédéral, nos municipalités se retrouvèrent enfin toutes trois en Beauce en 1972. Malheureusement, l'ordonnance fédérale de représentation de 1996 divisa, un fois de plus, notre paroisse entre la Beauce pour une municipalité et

Frontenac-Mégantic pour les deux autres qui, fort heureusement par ailleurs, restèrent toutes trois unies dans Beauce-Sud au niveau provincial (annexe 2).

Depuis, la concertation et les efforts de nos citoyens permirent, début 1998, le regroupement de nos trois municipalités en une seule, Saint-Ludger, faisant ainsi à nouveau coïncider les limites paroissiales et municipales (annexe 3).

Au plan géographique et démographique

Notre municipalité est située sur la rivière Chaudière et nos voies de communication, parallèles à cette rivière, nous conduisent naturellement vers nos deux pôles d'attraction qui sont d'abord Saint-Georges de Beauce et puis Québec.

Lors de la création des Municipalités Régionales de Comté, la division municipale passée de notre paroisse a fait que nous n'avons pas bien réalisé l'enjeu, ni saisi l'importance de ce nouveau découpage administratif. Nous n'avons pas suffisamment réagi et avons dû accepter à contrecœur de faire partie de la MRC du Granit.

Forts de cette désagréable expérience, nous continuons toutefois de travailler à rejoindre la MRC de Beauce-Sartigan et nous avons toujours réagi avec beaucoup de fermeté et avec succès lorsque le Ministère de l'Éducation tenta à plusieurs reprises de nous obliger à quitter la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin pour faire partie de la commission Scolaire Lac-Mégantic.

En consultant les documents de votre commission, nous constatons que le quotient électoral est 96.500 et que l'écart cible est 5%. Le scénario proposé fait que l'écart de la Beauce (96.301) est 0,2% et celui de Mégantic (94.468), 2,1%.

En considérant positivement la requête de Saint-Ludger (1.132), l'écart de la Beauce (97.433) passerait à 0,9% et celui de Mégantic (93.336) à 3.3%. Ce qui est bien en dessous de l'écart cible recherché et ne pourrait en aucun cas être un empêchement à accéder à notre demande de réinsertion dans la circonscription de Beauce.

Au plan de la communauté d'intérêts

La zone d'influence économique

Profondément ancrée dans la circonscription provinciale de Beauce-Sud, c'est vers Saint-Georges que les citoyens et citoyennes de notre municipalité se tournent pour leurs affaires et leurs loisirs.

C'est à Saint-Georges que l'on dépense la majorité de notre revenu disponible. C'est là que se retrouvent les grandes chaînes de magasins et une diversité de

restaurants. C'est à Saint-Georges de Beauce que l'on se rend pour les affaires; soit pour y vendre nos produits et services, soit pour y acheter les ressources et matériel dont on a besoin.

Nos concitoyens y vont aussi pour requérir les services de professionnels tels que notaire, avocat, ingénieur, architecte, comptable, publicitaire, gestionnaire... Il y a, à Saint Georges de Beauce, plus de 1000 places d'affaires et plus de 120 entreprises industrielles...

De plus, les principales banques et autres services de crédit et de planifications financières y ont leur place d'affaires. Il est important de remarquer que la Caisse Populaire de Saint-Ludger est maintenant fusionnée avec celles de Saint-Gédéon et de Saint-Robert et que notre Centre financier Desjardins se trouve lui aussi à Saint-Georges.

Il faut aussi souligner l'importance de l'agriculture dans l'économie de notre région. Encore là, notre municipalité fait partie de l'UPA de la Beauce dont le siège se retrouve à Saint-Georges. Et qui dit agriculture dans notre région, pense également acériculture et production forestière... nous avons, entre autres, à Saint-Ludger des entreprises manufacturières qui sont leaders dans ces domaines. Les enlever de la Beauce leur serait préjudiciable car très nombreux sont leurs clients, actuels ou potentiels, pour qui faire affaire avec une entreprise beauceronne est une garantie d'ingéniosité et de qualité.

Les infrastructures et les services

C'est à Saint-Georges de Beauce que la population de Saint-Ludger reçoit la presque totalité de ses services.

Notre service ambulancier assuré par les Ambulances Marlow inc. (un véhicule) est puissamment secondé par la Corporation ambulancière de Beauce, maintenant reliée à CAUCA (9-1-1). Les services hospitaliers sont dispensés par le Centre hospitalier Beauce-Etchemin à Saint-Georges. On y retrouve une panoplie quasi complète de spécialistes permanents... ce qui n'est pas du tout le cas à Lac-Mégantic. Des services hospitaliers privés y sont également disponibles tels qu'entre autres les soins dispensés aux cancéreux en phase terminale à la maison Catherine de Longpré.

Les services d'enseignement primaire sont offerts dans notre municipalité. Notre école est cependant regroupée avec celles de Saint-Gédéon, Saint-Robert et Saint-Théophile dans le « Conseil d'établissement de la Haute-Beauce ».

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, nos enfants fréquentent l'école Polyvalente Bélanger située à Saint-Martin. Ce sont dans ces établissements qui se développent les racines de notre vie sociale. Et ces écoles, tant primaires

que secondaire, relèvent de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin dont le Centre administratif est établi à Saint-Georges de Beauce.

Le Cégep Beauce-Appalaches de Saint-Georges dispense l'enseignement au niveau collégial à Saint-Georges, le Centre intégré de mécanique industrielle y est installé et, lorsqu'on ajoute que les Universités de Trois-Rivières et Laval y offrent des services universitaires, on est forcé d'admettre que toutes nos structures scolaires sont établies en fonction de notre appartenance à la Beauce.

Les citoyens de notre municipalité se rendent aussi à Saint-Georges pour s'adonner à leurs activités de loisirs socio-culturels (salles de cinéma, ciné-parc, auditorium de Cégep Beauce-Appalaches, une gamme complète de restaurants, etc.).

Les moyens d'information et de communication utilisés sur un plan régional par nos concitoyens sont du comté de Beauce : la radio CKRB diffuse les nouvelles de notre village ainsi que les journaux Éclaireur-Progrès et Hebdo Régional qui sont distribués gratuitement dans nos foyers. Ceci n'est pas le cas des médias régionaux de Lac-Mégantic.

Enfin, au plan religieux, notre paroisse, regroupée avec celles de Saint-Gédéon et Saint-Robert, fait partie du diocèse de Québec. C'est un lien important qui nous rattache à la ville de Québec.

L'identité culturelle

Les sentiments d'appartenance... les racines...

Être beauceron et s'identifier comme tel, est important pour celui ou celle qui l'est... de naissance ou par adoption. C'est être intégré à la vie sociale, culturelle et économique de son milieu. C'est participer quotidiennement au « miracle beauceron ». C'est créer, inventer, s'amuser, travailler et faire les choses différemment. C'est vivre l'esprit beauceron!

Ajoutons cette phrase bien connue : « *Il est possible de sortir un beauceron de la Beauce mais il est impossible de sortir la Beauce d'un beauceron* ». Nous sommes enracinés dans la Beauce et entendons bien y rester. Nous oserions même dire que nous sommes un peu plus beaucerons encore car nous devons continuellement nous battre pour faire reconnaître notre statut auprès des autorités gouvernementales.

... et le traitement qu'on leur donne

Nous croyons, Monsieur le Président, que le regroupement arbitraire d'électeurs sans autre considération qu'une norme numérique à atteindre ne saurait, en effet, garantir aux électeurs une représentation effective.

Nous croyons que votre Commission tient ces audiences afin d'entendre les commentaires des personnes directement intéressées et afin de prendre une décision finale qui comportera le moins de préjudice aux populations concernées.

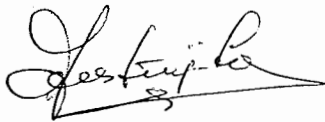
Nous vous soumettons respectueusement que les faits énumérés sont plus que suffisants pour justifier une révision de la décision prise.

Nous nous permettons de déposer devant votre Commission, en même temps que notre mémoire, une pétition de quelques 560 signatures en faveur de l'inclusion de notre municipalité, dans son entièreté bien sûr, dans la circonscription de la Beauce.

Outre une copie de la résolution de notre Conseil municipal, nous déposons aussi une résolution de la Commission scolaire Beauce-Etchemin ainsi que huit lettres de support à notre requête en provenance d'entreprises et de groupes sociaux de notre Municipalité.

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, nous vous remercions de la possibilité que nous avons eue de vous présenter notre requête afin que la population de Saint-Ludger puisse continuer à vivre au seul endroit où ils veulent vivre : en Beauce.

En ce faisant, vous leur permettrez, de plus, de continuer d'exercer leur droit de vote en faveur de candidats représentatifs du milieu où ils vivent et qui défendront des intérêts régionaux identiques aux leurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Félix Destrijker', with a long horizontal flourish extending to the right.

Félix Destrijker,
Maire,

Municipalité de Saint-Ludger (Beauce)

ELZEAR-ALEXANDRE- TASCHEREAU

& & &

Attendu qu'il est expédient de fixer jusqu'à nouvel ordre les limites de la mission de St Ludger de Risborough dans le comté de Beauce, Nous ordonnons et réglons ce qui suit:

La dite mission de St Ludger renfermera: 1° dans Dorset, les six premiers lots dans les rangs I, II, III, IV; 2° dans Marlow, les rangs XI et XII; 3° dans Risborough, les rangs IX N.O., VIII N.O., VII N.O., VI N.O. et les rangs XI, X, IX, VIII, VII, VI, V; dans Gayhurst, au nord de la ligne du centre les rangs I, II, depuis la ligne qui sépare les lots 26 et 27, des dits rangs jusqu'à Dorset.

Tous ceux qui habitent dans la susdite mission de St Ludger, telle que délimitée par le présent décret, doivent au prêtre qui la dessert l'obéissance et les obligations soit ordinaires soit extraordinaires qui leur sont ou seront imposées.

Sera le présent décret lu dans l'église de St Samuel et dans la chapelle de St Ludger le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous Notre Seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de Notre S. Secrétaire, le dix-neuf septembre mil huit cent quatre vingt treize.

(L.+S.)

(Signé) E.A.Card.Taschereau, arch. de Québ.

Par mandement de Son Eminence

(Contresigné) J.Cl.Arsenault, ptre, S. Secrét.

Vraie copie conforme à l'original.
Eug. C. K. Laflamme ptre
Ar. Secr.



BEAUCE-SUD

ANNEXE 2

- [Députée](#)
- [Directeur du scrutin](#)
- [Description de la circonscription](#)
- [Historique de la circonscription](#)
- [Population électorale](#)
- [Résultats des élections générales](#)
- [Référendums](#)
- [Élections partielles](#)
- [Dossier socio-économique](#)
- [Carte de la circonscription](#)

Députée

Diane Leblanc

Directeur du scrutin

Serge Roy

Description de la circonscription (1^{er} juin 1992)

La circonscription de Beauce-Sud comprend les municipalités suivantes : Aubert-Gallion sd, Courcelles p, [Gayhurst-Partie-Sud-Est ct](#), Lac-Poulin vl, La Guadeloupe vl, Linière vl, Notre-Dame-des-Pins p, [Risborough-et-Partie-de-Marlow cu](#), Sainte-Aurélie sd, Saint-Benjamin sd, Saint-Benoît-Labre p, Sainte-Clotilde-de-Beauce sd, Saint-Côme-de-Kennebec p, Saint-Éphrem-de-Beauce p, Saint-Éphrem-de-Tring vl, Saint-Évariste-de-Forsyth sd, Saint-Gédéon p, Saint-Gédéon vl, Saint-Georges v, Saint-Georges-Est p, Saint-Hilaire-de-Dorset p, Saint-Honoré p, Saint-Jean-de-la-Lande p, [Saint-Ludger vl](#), Saint-Martin p, Saint-Philibert sd, Saint-Prosper sd, Saint-René p, Saint-Robert-Bellarmin sd, Saint-Simon-les-Mines sd, Saint-Théophile sd, Saint-Zacharie sd et Shenley ct.

Liste des abréviations

Historique de la circonscription

1829 La circonscription de BEAUCE est créée.

Le ministre des Affaires municipales
et ministre responsable
de la région Abitibi-Témiscamingue

Québec, le 20 février 1998

Monsieur Bernard Bégin
Maire
Municipalité de Risborough
212, rue La Salle
Case postale 129
Risborough (Québec) G0M 1W0

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que sur ma recommandation, le gouvernement a adopté, le 17 février 1998, le décret numéro 181-98 ayant pour objet de regrouper la Municipalité de Risborough, le Canton de Gayhurst-Partie-Sud-Est et le Village de Saint-Ludger.

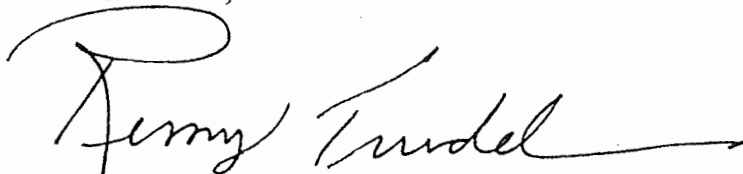
Ce décret sera publié prochainement à la Gazette officielle du Québec et il entrera en vigueur le jour de cette publication.

Les étapes et les procédures qui ont conduit à la création de la nouvelle municipalité ont été accomplies dans le plus grand respect de nos règles démocratiques et dans la recherche de consensus locaux.

Le gouvernement est heureux de cette réalisation, qui va dans le sens d'une consolidation et d'un renforcement de nos institutions politiques et administratives municipales.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,



Rémy Trudel

Requête présentée à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec.

Monsieur le Président,
Messieurs les Commissaires,

Nous soussignés, électeurs et électrices de Saint-Ludger, vous demandons respectueusement de prendre les mesures adéquates afin que la municipalité de Saint-Ludger, dans son ensemble, fasse partie intégrante de la circonscription électorale de Beauce.

Nous vous remercions de bien vouloir, par une décision favorable, corriger la division géographique de notre municipalité, respecter notre appartenance historique à la Beauce et accéder à notre profonde volonté d'y demeurer.

Nous signons à Saint-Ludger :

Nom (lettres moulées) :

N° et rue :

signature :

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Le document original comptant 560 signatures est remis à Monsieur le Président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec

Merci._____

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER
À LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

tenue le 1^{er} octobre 2002 et à laquelle sont présents son honneur le maire monsieur Laurent Blais

Messieurs les conseillers :

Raymond Mercier
Donald Robert
Jean-Pierre Dallaire
Ange-Émile Faucher
Luc Bélanger

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Blais
Pierrette Morin secrétaire-trésorière est présente ainsi que Yvette Roy

209-2002

CHOIX DE COMTÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger désire demeurer dans le comté de Beauce pour le projet qui est en cours présentement afin de délimiter les circonscriptions électorales fédérales pour le Québec;

ATTENDU QUE présentement nous avons une partie de la municipalité qui avant la fusion était dans le comté de Mégantic Compton au fédérale mais nous tenons à ce que présentement tout le territoire de la Municipalité de Saint-Ludger demeure dans le comté de Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger désire formuler des observations lors d'une séance de la commission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Luc Bélanger
APPUYÉ PAR : monsieur Donald Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

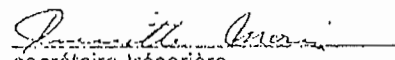
QUE la Municipalité de Saint-Ludger informe le secrétaire de la commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérale pour le Québec, que la municipalité désire être entendu lors d'une séance qui sera tenue à Québec le vendredi 6 décembre 2002 à 10 h.

Le maire monsieur Laurent Blais, 114 rang 1 Nord à Saint-Ludger G0M 1W0 présentera les observations au nom de la municipalité et expliquera la nature des observations et la nature de l'intérêt en cause.

La municipalité a l'intention de présenter un mémoire afin d'éclairer la commission dans sa décision.

ADOPTÉE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE
NEUVIÈME JOUR DE OCTOBRE
DEUX MILLE DEUX.
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER


secrétaire-trésorière
c.c. Claude Drouin, député



Commission scolaire de la
BEAUCE-ETCHEMIN
Ensemble *vers l'avenir*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN
TENUE LÉGALEMENT LE MARDI 22 OCTOBRE 2002 À 19 h 30.**

CC-12-10-02 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES

Considérant que la communauté de Saint-Ludger a traditionnellement manifesté son intérêt de faire partie de la Beauce;

Considérant que la population de Saint-Ludger possède un fort sentiment d'appartenance avec la Beauce;

Considérant que la population de Saint-Ludger exerce ses principales activités sociales, économiques, financières et culturelles dans la Beauce;

Considérant que le territoire de Saint-Ludger fait partie de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et que ses élèves fréquentent la polyvalente Bélanger de Saint-Martin située dans la Beauce;

Il est proposé par madame la commissaire Diane Roy :

Que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin appuie la démarche de la municipalité de Saint-Ludger et demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec d'inclure le territoire de la municipalité de Saint-Ludger dans la circonscription électorale fédérale de Beauce.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme
Ce 4 novembre 2002

Pierre Paré
Secrétaire général

27 novembre 2002

Municipalité de St-Ludger
212, rue La Salle
St-Ludger, Québec
G0M 1W0

Objet : Lettre d'appui pour demeurer dans le comté de Beauce

Monsieur le Maire

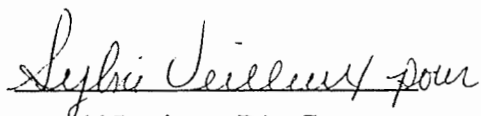
Équipements Lapierre est implanté depuis 1987 à St-Ludger au cœur de la Beauce dont une des ressources naturelles principales est l'érable. Nous sommes une compagnie Beauceronne qui fabrique de l'équipements d'érablière que nous exportons aux États-Unis et au reste du Canada. Pour avoir établi une si grande clientèle, nous avons dû faire énormément de publicité et ce toujours dans le contexte d'un entrepreneur Beauceron, dont une mention que nous avons reçue au Gala de l'entreprise Beauceronne en 1989. À ce jour, cette clientèle est toujours fière de dire qu'ils font affaires avec des Beucerons.

St-Ludger a toujours fait partie intégrante de la Beauce. Nous sortir de ce coin de pays, c'est nous enlever toutes nos racines, notre fierté et notre appartenance. Comme l'expression le dit si bien, « Il est possible de sortir un individu de la Beauce, mais il est impossible de sortir la Beauce de l'individu. » Nous sommes Beucerons et nous voulons le demeurer.

Les Beucerons sont des gens ayant une forte réputation de bâtisseurs, travaillants dynamiques, d'une initiative exceptionnelle reconnue dans le milieu des affaires et appréciés en tant qu'individu. Encore de nos jours, dans nos écoles on inculque à nos enfants ces valeurs. Si on nous sort de la Beauce tout perd sa signification à ce moment.

La Beauce nous offre plus d'ouverture, plus de possibilité dans le domaine de la santé et de l'éducation. Toutes nos activités socio-économiques sont effectuées dans la Beauce, de plus en tant que Beauceron nous profitons de certain privilège. Nous avons pris racines dans la Beauce nous voulons y rester implantés pour toujours.

Tout n'est qu'une question de valeur et nous croyons que c'est l'argument essentiel de vérité. Nous bâtissons notre vie à partir des valeurs alors ne briser pas nos fondations.


Donald Lapierre, P.D.G.

A qui de droit,

C'est aussi notre
desir que la municipalité
de St Ludger demeure dans le
Comté Beauce.

Vous pouvez
donc déposer la mémoire en
rapport avec le choix du
Comté. Nous vous appuyons
fortement dans ce choix.

Merci de nous avoir contac-
té pour cette décision.

George Jacques Hunt

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
B.B. CONSTRUCTION

9049-9617 Québec inc.

RÉSIDENTIELLE COMMERCIALE, RÉNOV. FINITION INT

203, Route 204 St-Ludger G0M 1W0

Bernard Rodrigue (819) 548-5386

Fax: (819) 548-5649

ST-Ludger, 25-11-2002

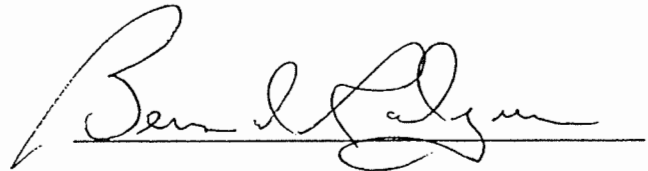
LICENCE RBQ.

8103-7327-21

A qui de droit,

Nous, B.B. Construction demandons au gouvernement fédéral de
rester notre circonscription électoral dans le comté de Beauce-
Sud ; alors nous appuyons la municipalité dans son désir de
rester en Beauce-Sud.

Bernard Rodrigue, président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Rodrigue', written over a horizontal line.

A qui de droit,

Nous demandons que la municipalité de Saint-Ludger dans son ensemble demeure dans le Comté de Beauce au lieu du Comté de Mégantic , pour les élections fédérales.

Construction Jean Lacroix
200 rue du Pont
Saint – Ludger
Qc. GOM IWO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Lacroix', written in a cursive style.

vendredi 29 novembre, 2002

Municipalité de Saint-Ludger
212, rue Lasalle
Saint-Ludger, Beauce, pq.
G0M 1W0

Objet : lettre d'appui pour demeurer dans le Comté de Beauce

Ayant pris connaissance que le ministère avait l'intention d'annexer la Municipalité de Saint-Ludger au comté de Mégantic, alors il est dans mon intérêt de vous faire part de mon désaccord à ce projet. Voici quelques raisons à ce sujet,

- 1- Les dossiers concernant mon entreprise ont toujours été traités dans un délai raisonnable et favorable à ma demande.
- 2- Les dossiers en cours n'auront pas à être transférés à un autre bureau.
- 3- J'ai toujours eu l'honneur et la fierté de faire partie de la Beauce.
- 4- Les divers intervenants sont déjà bien renseignés concernant les besoins du milieu.
- 5- Pourquoi dépenser l'argent, les taxes et les impôts des contribuables pour effectuer des changements qui ne feront que coûter plus cher.

En conséquence, il est de mon devoir de faire valoir mon point de vue si nous vivons dans une société libre et démocratique.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Pierre Fluet, président

9111-3472 QUÉBEC INC.
CONSTRUCTION BRUNO LESSARD
entrepreneur général
126, Rue Dallaire, St-Ludger, Québec
G0M 1W0 Tél.: 819-548-5345
Fax: 819-548-5399

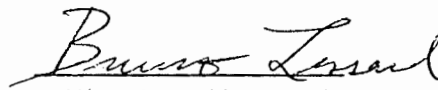
A qui de droit

Nous construction Bruno Lessard entrepreneur de St-Ludger désirons vous faire part de notre rétissance à ce que nous soyons dirigés vers le comté de frontenac vu que nos obligations nous tourne à 95% vers le comté de la beauce tant en fournitures de matéeriaux , en magasinage ou que se soit du côté scolaire.

C'est pour cela que nous désirons appuyés la municipalité de St-Ludger que celle-ci demeure dans le comté de la Beauce.

En espérant que cette lettre d'appuie vous fasses réfléchir sur ce que nous populations de St-Ludger désirons.

Bien à vous Messieurs,
Mesdames.


BRUNO LESSARD PRES.

26 Novembre 2002

A. qui de droit.

Nous du cercle des Fermier
donc 49 membres appuyons à 100%
municipalité de St Ludger dans
son désir de demeurer dans le
comté de Beauce. Mes compagnes
du bureau de direction et moi-
même

François Madieu
Président

SAINT-LUDGER 25 novembre 2002

Délimitation de la circonscription électorale
Fédérale pour le Québec
Choix de Comté
Municipalité de Saint-Ludger

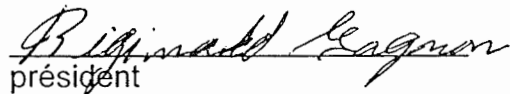
À QUI DE DROIT,

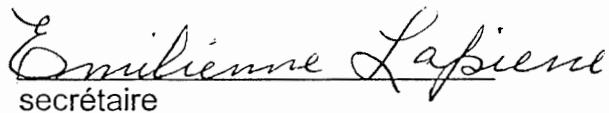
Le Club de L'Âge D'Or de Saint-Ludger a décidé à l'unanimité d'appuyer la Municipalité de Saint-Ludger dans son choix de Comté, afin que soit choisi la Beauce comme Comté pour l'ensemble de la municipalité, car c'est une partie de nous, nos racines et ainsi respecter notre sentiment d'appartenance.

En espérant que la Commission reconsidérera sa décision et prendra les mesures nécessaires pour laisser Saint-Ludger dans le Comté de Beauce.

Bien à vous

La direction du Club Âge D'Or


président


secrétaire